

## REGLEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE ANNEE 2021-2022

### I - HORAIRES

#### 1) Rythme scolaire

- L'école a lieu les lundis, mardis, jeudis, vendredis.  
Certains samedis matins inscrits au calendrier scolaire établi et distribué à chaque famille en juillet sont consacrés à des portes ouvertes aux familles avec célébrations religieuses et autres évènements liés à la vie de l'Ecole.

Les horaires de classe sont les suivants :

- Le matin : de **8h15 à 11h30**
- L'après-midi : de **13h15 à 16h30**

- L'école est ouverte, le matin à **8h15** (*aucun élève n'est autorisé à pénétrer avant dans l'établissement sans autorisation expresse de professeurs ou de la directrice*) et l'après- midi à **13h10**.
- L'étude et la garderie payantes ont lieu chaque jour de 16h30 à 18h avec une sortie échelonnée de 18h à 18h15.
- Des ateliers péri-scolaires non obligatoires et payants sont proposés après 16h30 :  
Chorale, anglais, échecs, multisports....  
Les enfants sont gardés sur la cour en attendant le début de leur activité.

#### 2) Retards

- L'exactitude est indispensable pour le bon ordre et l'efficacité du travail.  
En cas de retard, votre enfant doit passer par l'entrée du lycée. Un adulte de l'établissement l'accompagnera jusqu'à sa classe.
- Au-delà de 3 retards, le chef d'établissement enverra un courrier aux familles et donnera un rendez-vous aux parents.

#### 3) Absences

- La scolarité en primaire est obligatoire. Dès qu'un élève est absent, la famille doit immédiatement prévenir l'école entre 8 h 30 et 9h (permanence du secrétariat).  
Toute absence de plus de trois jours doit être justifiée par un certificat médical.

- A son retour, l'enfant devra présenter un mot d'excuse, **sous enveloppe**, à son enseignante.  
- Au-delà de trois jours ou à la suite d'une maladie contagieuse, un certificat médical est obligatoire.

- Une dispense d'activités physiques et sportives (ou de natation) au-delà d'une séance ne peut être accordée que sur présentation d'un certificat médical.

- **Les dates de vacances doivent être respectées. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à partir avant la fin des classes, ni à rentrer après la fin des vacances, au risque de voir la ré-inscription remise en cause.**

**En conséquence, aucun travail ne sera donné à l'avance.**

**Toute demande d'absence exceptionnelle doit être justifiée auprès de la directrice par mail.**

## **II - ENTREES ET SORTIES**

- L'entrée des élèves du primaire, le matin et à midi se fait exclusivement par le portail réservé au primaire.
- Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école sur les horaires de classe.  
Les prises en charge et rendez-vous médicaux ne doivent pas se faire sur le temps scolaire.  
Seuls les enfants qui ont un PPS peuvent être amenés à avoir des suivis extérieurs sur les temps de classe.
- Aux heures de sortie, les parents attendent leur enfant sur la cour du lycée, aucun adulte n'est autorisé à accompagner son enfant jusqu'à la classe sans l'autorisation du chef d'établissement.
- Il est indispensable que l'enfant et son enseignante connaissent l'identité de la personne qui vient le chercher. S'il ne s'agit pas de ses parents ou des personnes mentionnées dans la fiche collée dans le cahier de liaison (bandeau vert), une autorisation écrite devra être fournie et la personne devra présenter un papier d'identité à la sortie de l'école.
- Il sera demandé une autorisation écrite pour tout enfant rentrant seul chez lui.
- Les enfants non repris à 11h30 seront dirigés vers la cantine qui sera facturée aux parents.
- Les enfants non repris à 16h30 seront dirigés vers l'étude ou la garderie qui sera facturée aux parents.
- Aucun élève ne peut quitter l'école en dehors des horaires habituels sans demande écrite et motivée des parents.

***Par respect pour vos enfants et leurs enseignants, observez scrupuleusement toutes ces consignes.***

## **III - DISCIPLINE**

### 1) Comportement

- Tout élève doit se comporter correctement, avec respect, écoute et attention envers autrui dans l'esprit de notre projet éducatif, dans le cadre des activités scolaires et périscolaires (catéchèse, sport, cantine, étude, piscine, sorties...).
- La discipline est prise en charge par les enseignants, les éducateurs, le personnel de service et les intervenants.
- Tout manque de travail ou mauvaise conduite sera notifié dans le cahier de liaison et sera sanctionné au bout de 3 remarques par un avertissement donné par la directrice lors d'un rendez-vous avec les parents.
- Trois avertissements dans le dossier donnent lieu à un conseil de discipline, auquel les parents sont convoqués et la réinscription peut alors être remise en cause.
- Les conflits entre enfants ayant lieu à l'intérieur de l'école doivent être réglés par l'équipe éducative et non à l'extérieur par les parents.
- La cantine et l'étude du soir étant des services rendus par l'école aux parents, une exclusion temporaire ou définitive peut être envisagée en cas de manquement grave.

### 2) Santé

- Si un enfant présente des symptômes de maladie : maux de tête, fièvre, vomissements en cours de journée, nous vous contacterons pour que vous veniez le chercher
- Un enfant malade doit rester à la maison pour être soigné et pour éviter de contaminer les autres.
- Aucun médicament ne peut être donné sans PAI. Les prescriptions médicales doivent privilégier la prise de médicament le matin ou/et le soir. Aucun médicament ne doit être confié à l'enfant ni dans son cartable, ni dans ses poches.
- En cas d'accident, les parents sont toujours prévenus.
- **Les enfants qui ont des cheveux longs doivent les attacher.** Veuillez rester vigilants à la présence de poux et prévenir immédiatement l'enseignante.
- En cas de régime alimentaire, d'intolérance ou de mesures médicales particulières, **il est obligatoire de fournir un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)** ainsi que les ordonnances et les traitements dans une malette personnelle au nom et classe de l'élève **dès le jour de la rentrée**. Sans ce PAI, nous ne pouvons mettre en place les précautions nécessaires.

### 3) Ordre

- Aucun élève ne demeure seul en classe ou dans les couloirs pendant les récréations.
- Les élèves ne doivent apporter à l'école, ni argent, ni objets de valeur, ni chewing-gum, ni téléphone portable, ni objet dangereux. Les enseignantes se réservent le droit d'interdire les objets ou jeux qui deviennent dangereux pour les enfants.
- La tenue vestimentaire des élèves doit toujours être propre, simple et correcte et les cheveux longs attachés **Les gilets, les vestes, les blousons ou manteaux devront être marqués au nom de l'enfant, ainsi que les bonnets, cagoules, tour de cou. Les tongs, les shorts, les tenues trop courtes et les casquettes ne sont pas acceptés en été .**
- Le port de la blouse est obligatoire pour tous les élèves de la maternelle au CM2 et elle doit être lavée chaque semaine et en bon état (boutons recousus, déchirures réparées). Si ce n'est pas le cas, les élèves porteront un grand tee-shirt jusqu'à la réparation de la blouse.
- **La tenue de sport est réservée aux jours de sports..**
- Les parents sont priés de regarder tous les soirs le contenu des cartables, de **consulter le cahier de textes (ou agenda), « le cahier de liaison » et de signer les avis qui y figurent.**
- Le Chef d'établissement et les enseignantes reçoivent les parents qui en font la demande sur rendez-vous.

#### **IV - FOURNITURES SCOLAIRES**

Au début de chaque année, les élèves reçoivent un « **pack-écolier** » individuel (fournitures scolaires de base) commandé par l'école et livré à l'école .

Ces fournitures sont facturées aux parents sous forme de **forfait annuel variable selon les classes**. Une liste est délivrée pour le complément qui restent à la charge des familles avec l'achat du cartable. Un réassort éventuel peut être demandé aux parents en cours d'année.

Les élèves sont responsables de leur matériel.

#### **V- LOCAUX- MOBILIER**

- Chaque élève respecte son environnement : table, chaise, outils pédagogiques mis à sa disposition dans la classe, outil informatique.
- Il prend soin des toilettes et ne détériore ni les murs, ni les portes.
- Il garde propre la cour, il ne gaspille pas l'eau.
- **L'établissement se réserve le droit de demander réparation pour tout dommage causé par l'élève, notamment en cas de détérioration volontaire du matériel.**

**Signature des Parents**

**Signature de l'enfant**